

## Johnny : au nom du père

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 15 février 2018

source [Liberté politique] Voilà maintenant un peu plus de deux mois que notre Johnny « national » a rejoint le paradis des rockeurs. Et maintenant se déchaîne la tempête juridique du testament de l'artiste.

Celui qui construisit sa carrière dans une admiration éperdue pour le mouvement rock'n'roll venu des Etats-Unis a choisi, en toute logique, d'assurer l'avenir de sa descendance en usant des libertés permises par les règles de l'Etat de Californie. Johnny « national », disions-nous ?

Et c'est maintenant que l'on découvre l'intérêt de la patrie. La patrie, c'est le pays du père. Vous me direz que le père de Jean-Philippe Smet était belge. Mais l'on ne va pas chipoter. Johnny, lui, malgré les apparences, est bien français. Et sa patrie, notre patrie, la France, a un dispositif légal, en cas de succession, que l'on appelle la réserve héréditaire, qui permet aux enfants d'un défunt de ne jamais être entièrement spoliés lors d'une succession, même en cas de remariage du dit défunt.

Et c'est maintenant que l'on découvre aussi (c'est formidable, avec Johnny, nous allons de découverte en découverte), l'intérêt du père et du lien de filiation.

Dans un entretien au [Nouvel Obs](#), Barbara Thomas-David, notaire à Paris, se penche sur l'affaire du testament de Johnny. Elle rappelle avec bon sens : « La question de l'héritage va au-delà du simple problème pécunier. Se voir déshériter par son père, ce n'est pas juste un problème d'argent ! C'est une déchirure affective. On mesure parfois la part d'amour d'un être cher à la part qu'on nous a laissée. Il y a aussi une histoire de transmission. »

On se doute, effectivement, que David Hallyday et Laura Smet n'ont pas forcément besoin de l'héritage de Johnny pour boucler leurs fins de mois. Mais c'est le fait d'être privé du lien au père qui cause ici la souffrance.

La notaire interviewée se réjouit de la garantie du droit français que constitue la réserve héréditaire : « Elle permet de maintenir un noyau familial stable. C'est mon point de vue de notaire mais aussi d'être humain. La liberté à tout crin va souvent en défaveur même des gens qui souhaitent cette liberté. Car trop de liberté fait le lit des plus forts contre les plus faibles. »

Cette liberté, Johnny l'a voulue, l'a cherchée, l'a chantée. Il est emblématique de la rupture culturelle et sociale d'une génération, la génération rock, qui s'est construite *contre* le monde ancien, et la vieille Europe. Un Johnny national, contre sa patrie. Et ses enfants aujourd'hui, si l'on peut dire, paient le prix de cette rébellion.

Finalement, si Sylvie Vartan et Nathalie Baye avaient eu recours à une PMA, tout cela aurait été tellement plus simple...

Constance Prazel